

# Principe du versement de la TA

## ➤ QUI ?

Toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés quel que soit son statut\*

## ➤ COMBIEN ?

Votre taxe=0,68% (0,44% pour l'Alsace-Moselle) de votre masse salariale de l'année précédente

- ♦ **13%** (le solde, ancien hors quota ou barème) : contribue au développement des formations initiales technologiques et professionnelles hors apprentissage
- ♦ **Bénéficiaires = établissements habilités\*\* et CFA**

- ♦ 87% : contribue au financement de l'apprentissage (Bénéficiaires exclusifs = CFA)

## ➤ QUAND ?

Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'avril 2023 (solde exigible du 5 au 15 mai 2023)

## ➤ COMMENT ?

- ♦ Désignation des établissements bénéficiaires du solde de 13% sur la plateforme SOLTéA via [net-entreprise.fr](http://net-entreprise.fr)  
A partir du 31 mai 2023

- ♦ A verser directement à l'OPCO de votre branche professionnelle

\* Les entreprises en Alsace et Moselle ne versent pas de solde

\*\* Télécom Physique Strasbourg est un établissement habilité figurant sur les listes préfectorales

## Comment verser votre contribution à TPS

1. Se connecter à la plateforme SOLTéA à partir du 31 mai 2023
2. Trouver TPS avec des mots clés (4 possibilités) :

➤ Raison sociale : **Télécom Physique Strasbourg**

➤ Référence UAI : **0672380Y**

➤ Numéro Siret : **130 005 457 00010**

➤ Fiches RNCP (Titre ingénieur - diplômé de Télécom Physique Strasbourg) :

- ♦ **RNCP 22855** : Ingénieur généraliste
- ♦ **RNCP 22850** : Ingénieur spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'ITII Alsace
- ♦ **RNCP 22853** : Ingénieur spécialisé technologies de l'information pour la santé
- ♦ **RNCP 36671** : Ingénieur spécialisé informatique et réseaux



Contact :  
[tps-entreprises@unistra.fr](mailto:tps-entreprises@unistra.fr)

**Télécom Physique Strasbourg,**  
300 Bd S. Brant - CS 10413- 67412 ILLKIRCH Cedex



# Taxe d'apprentissage 2023

4 départements scientifiques

4 diplômes d'ingénieur dont 1 en alternance

1 master recherche

> 150 projets ingénieurs en 4 ans

600 étudiants

Participez à la formation de vos futurs ingénieurs !

Partenaire stratégique  
**Institut Mines-Télécom**

Université  
de Strasbourg

Soutenez l'action de formation de Télécom Physique Strasbourg et développons ensemble les potentiels qui feront progresser vos entreprises !

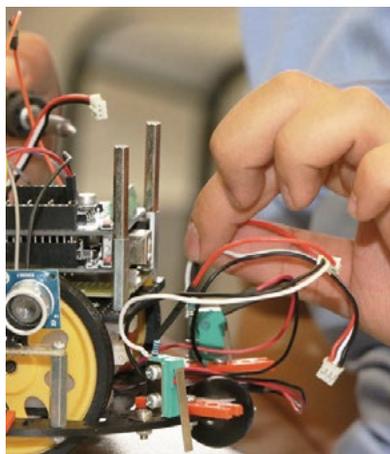
Grande École de l'Université de Strasbourg, adossée à une recherche d'excellence, Télécom Physique Strasbourg forme des ingénieurs pour les secteurs des hautes technologies dans les domaines de compétences suivants :

- ◆ Automatique et robotique
- ◆ Electronique et informatique industrielle
- ◆ Imagerie et robotique médicale et chirurgicale
- ◆ Images, signaux, science des données
- ◆ Informatique et réseaux
- ◆ Intelligence artificielle
- ◆ Internet des objets, cybersécurité
- ◆ Micro électronique
- ◆ Nanosciences
- ◆ Photonique et laser
- ◆ Physique et modélisation
- ◆ Technologies de l'information pour la santé
- ◆ Ingénierie du vivant

Par le versement de votre taxe d'apprentissage **participez à la campagne de financement 2023, pour le FabLab et l'InnovLab Télécom Physique Strasbourg...**

...plateformes d'ingénierie créative, accessibles en toute liberté à tous les étudiants de l'Ecole pour leurs projets en mode collaboratif dédiés aux **Sciences des Données et Intelligence Artificielle**, au **micro-usinage**, aux **systèmes embarqués temps réel et objets communicants**, à la **physique expérimentale** et à **l'électronique**.

**Afin de l'équiper en matériel de pointe et l'accompagner dans ses projets dédiés à l'Usine du Futur et l'Industrie 4.0.**



Par le versement de votre taxe d'apprentissage, **devenez partenaire de l'Ecole et bénéficiez d'un accès privilégié à nos étudiants** pour :

◆ **Vos offres de stages et d'emploi**

Déposez une offre directement en ligne grâce à la plateforme « Career Center by Jobteaser »



◆ **Vos projets innovants dans le cadre des projets ingénieurs**

◆ **Faire connaître vos métiers et votre entreprise**



Pourquoi nous verser la Taxe d'Apprentissage ?

- Acquérir des équipements et matériels de pointe pour former nos élèves-ingénieurs aux technologies innovantes
- Développer des projets pédagogiques innovants
- Accompagner la professionnalisation de nos étudiants
- Former vos collaborateurs de demain, en lien avec l'évolution des besoins des entreprises

Pour **VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE** utiliser la plateforme **SOLTéA**

➤ A partir du 1<sup>er</sup> avril 2023



[www.telecom-physique.fr](http://www.telecom-physique.fr)